

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 AVRIL 2026

Le vingt avril deux mil vingt-six à dix-neuf heure, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence de Florent CHOLAT, maire.

Date de convocation : 7 avril 2026

Présents (15) : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Gaëlle BERTHOUX, Hervé ALOTTO, Danièle MOUREN, Pascal PERRIER, Brigitte HILAIRE, Benoît ROSSIGNOL, Pierre-Alain MENNERON, Maud MIGUET, Camille COTTIN-BIZONNE, Alain PERRAUD, Françoise MARTINEZ, Cécile GIANOTTI-COLLAVET, Matthias QUINA

Excusée (4) : Edgar RAUCH donne pouvoir à Hervé ALOTTO, Olivier HALLER donne pouvoir à Benoît ROSSIGNOL, Elsa TRYSTRAM donne pouvoir à Brigitte HILAIRE, Maria SIMONDON donne pouvoir à Gaëlle BERTHOUX

Absent (0) : néant

Secrétaire de séance : Camille COTTIN-BIZONNE

NOMBRE D'ELUS

En exercice : 19

Présents : 15

Représenté(s) : 4

Absent(s) : 0

Votants : 19

Quorum : 15/10

DEL2026_046 : Finances - Affectation des résultats 2025 (rectification pour erreur administrative)

Le vote du compte financier unique constitue l'arrêté des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser qui se présentent comme suit :

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent	784 656.29 €
Résultat de l'exercice	- 277 998.48 €
Résultat de clôture	506 657.81 €
Restes à réaliser recette	272 606.90 €
Restes à réaliser dépense	400 692.53 €
Soit un excédent de financement de	378 572.18 €

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent	268 883.52 €
Résultat de l'exercice	576 587.94 €
Résultat de clôture	845 471.46 €

Le résultat d'investissement ne fait pas ressortir de besoin de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité (4 abstentions) :

- **De constater** que les résultats de clôture reportés du compte financier unique 2025 s'élèvent
 - À 506 657.81 € pour la section d'investissement affecté en recette au chapitre 001
 - A 545 471.46 € pour la section d'investissement affecté en recette au chapitre 1068
 - À 300 000 € pour la section de fonctionnement affecté en recette au chapitre 002

Modalités de vote : 15 POUR / 0 CONTRE / 4 ABSTENTIONS

Florent CHOLAT
Maire

Camille COTTIN-BIZONNE
Secrétaire



Certifiée exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 28 MAI 2026
Publication le : 28 MAI 2026